



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement recevant du public (ERP) et de ses prestations.

Les informations communiquées dans ce registre doivent être centrées sur le service rendu et non sur le strict respect des prescriptions réglementaires.

Connaître le degré d'accessibilité de son ERP permet d'informer sur l'accessibilité totale ou partielle de son établissement. Si partiel quelle prestation l'est et laquelle ne l'est pas.

Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au centre de formation CEMA



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ **Le personnel est sensibilisé**

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ **Le personnel est formé**

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ **Le personnel sera formé**

Matériel adapté

→ **Le matériel est entretenu et réparé**

→ **Le personnel connaît le matériel**



Consultation du registre d'accessibilité

à l'accueil



Contact : Martine GINGAT – 02.96.39.40.25 – cema.formation@wanadoo.fr